



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 9 JUILLET 2024

**Présents :** Mmes BOURDELLÈS, DUPREY, DUREUIL, LOPEZ  
MM ASSELINE, BÉNARD, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL, MEYER

**Pouvoirs :** M DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLÈS  
M BOCOGNANO donne pouvoir à Mme DUREUIL  
Mme MILLAN donne pouvoir à Mme LOPEZ

**Début de la séance :** 20H30

**Secrétaire de séance :** Mme DUPREY

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 10 juin 2024 à l'unanimité des présents et représentés.

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables sur la commune**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 10 juin 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

Les modalités suivantes ont été retenues pour informer les habitants de la commune :

- des affiches d'annonce de l'enquête publique,
  - des flyers distribués à tous les foyers,
  - une information sur le site Internet
- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 24 juin 2024 au 7 juillet 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,

Le Maire présente le bilan de cette concertation :

- une personne a consigné des observations sur le registre en approuvant le choix communal
- un couple a adressé une contribution via la consultation électronique.

***Les deux contributions approuvaient le choix retenu par la commune.***

A l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la délibération du 10 juin 2023 sont validées.

Ainsi La commune ne retient pas les énergies :

- hydraulique,
- la chaleur de récupération (fatale)
- le solaire au sol,
- l'éolien,

- la méthanisation.

L'énergie proposée par la commune pour l'accélération des énergies renouvelables est le potentiel solaire sur bâti (toiture et parkings) dans les zones U, AU, Nh et Nhc de la commune.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- arrête la proposition de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus .

Vote : à l'unanimité des présents et des représentés

## **2. Validation du projet d'aménagement de placards à archives**

2 devis sont présentés : LARO aménagement d'intérieur pour un montant de 13 660,18 €HT

L&L HABITAT pour un montant de 8 126€ HT.

En raison du coût élevé, les travaux seront réalisés par les élus.

Accord de principe.

## **3. Validation du projet de rayonnages pour des rangements à l'atelier communal**

Il est présenté un seul devis sans l'installation des rayonnages par la société RAYONOR, pour un montant de 4 068€ TTC. De ce fait, il est demandé à la commission bâtiments de définir précisément les besoins et de solliciter 3 devis. Le montage du rayonnage devra être inclus dans le devis. Le montant maximum pour cet aménagement est fixé à 6 000€ TTC.

Vote : à l'unanimité des présents et des représentés

## **4. Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR /DSIL et de signer tous les documents s'y rapportant pour l'achat de jeux d'extérieur pour l'école**

Il est nécessaire d'avoir l'autorisation du conseil afin d'autoriser monsieur le maire à solliciter des subventions auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL et de signer tous les documents s'y rapportant. Cela concerne l'achat et l'installation de jeux d'extérieur à l'école de Baron sur Odon pour un montant de 35 000€ HT.

Vote : à l'unanimité des présents et des représentés

## **5. Création d'un poste d'adjoint technique**

Afin d'assurer le service périscolaire, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique, de catégorie C, à temps non complet, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour une durée de 16 heures hebdomadaires sur la période scolaire. Les tâches effectuées seront le service, la surveillance des enfants, l'entretien des locaux et la plonge lors de la pause méridienne.

Vote : à l'unanimité des présents et des représentés

## Informations

**Divers** : recrutement d'un jeune baronnais pour une période de 3 semaines, à compter du 15 juillet 2024, dans le cadre du service technique afin de remplacer les agents en congés annuels en raison.

Accord de la subvention au titre de l'APCR pour un montant de 100 000€ pour le projet bibliothèque, ludothèque, espace convivial

**Voiries** : travaux sur les canalisations d'eau pour le chemin du ponchet et le chemin des murailles. Prévoir le chemin du pàtaras

## Urbanisme


Dépôt de certificats d'urbanisme : néant

Dépôt de déclarations préalables : 9 impasse des Crêtes - installation photovoltaïque  
27 route de Fontaine – abri de jardin  
4 chemin des Ormes – installation photovoltaïque  
6 chemin Haussé - installation photovoltaïque  
6 impasse des Crêtes - générateur photovoltaïque

Dépôt de permis de construire : néant

La séance est levée à 21H20.

Le secrétaire de séance,  
Ingrid DUPREY



Le Maire,  
Georges LAIGNEI

